



## Agence immo en liquidation

Par **Aldo91**, le **28/04/2009** à **14:44**

Bonjour,

L'agence à laquelle nous avons confié la vente de notre maison en début d'année a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 30 mars.

Nous avons immédiatement dénoncé le mandat de vente par lettre recommandée.

Des acheteurs potentiels qui avaient visité la maison avec cette agence il y a un mois, nous ont recontacté car ils sont intéressés par la maison mais l'agence n'étant plus en activité ils voudraient traiter en direct avec nous.

L'ex gérant de l'agence a appris la chose et voudrait que l'on passe par une autre agence du réseau auquel il appartenait en attendant qu'il relance une nouvelle agence.

Sachant qu'ils avaient signé un bon de visite à l'époque avec cette agence, est-il possible de traiter directement avec les acheteurs ? Le mandataire en charge de la liquidation de l'agence peut-il se retourner vers l'acheteur ?

Merci d'avance